



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2018

Délibération n° 08

Date de convocation
29.06.2018

Date d'affichage
03.07.2018

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 35

Objet : Approbation de l'annexe au Projet Educatif Territorial (PEDT) 2017-2020

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par Mme MM. SALLES – Mme J. FOURGEUX par M. G. ALAPETITE – M. JM. GUILBOT par Mme M. FLEURY – Mme N. GILLES par M. J. HOARAU – M. D. VIGNEULLE par M. C. DELPUECH – Mme M. GEORGET par M. F. BOURDEAU – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme KD. MAKOUTA par M. R. TCHIKAYA – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Education et notamment ses articles D. 521-10 à D. 521-13 ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire ;

VU la délibération n°9 du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 approuvant le nouveau Projet Educatif Territorial 2017-2020

VU le vote des Conseils d'écoles et la décision de la Commission Départementale de l'Education Nationale du 9 mars 2018, donnant un avis favorable à la nouvelle organisation de la semaine scolaire ;

VU l'avis de la commission Animation et Vie Locale

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le PEDT pour tenir compte des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'annexe au PEDT ci-jointe mentionnant les nouveaux horaires scolaires et leur impact sur l'organisation des activités périscolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 10 juillet 2018

Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.